

Communiqué

Point de situation sur l'avancement de la réforme de la police municipale: Communication n° 5

Comme elle s'y était engagé à l'automne 2025, La Municipalité informe de l'avancement de la réforme policière et rend public les premières constatations issues de la ligne d'écoute externe mise en place auprès de l'étude Kellerhals Carrard et du rapport intermédiaire de M. André Duvillard. Alors que la majorité des policières et policiers font leur travail avec le sérieux et l'engagement requis, ces rapports confirment que l'organisation actuelle de la Police municipale ne permet pas, notamment, de détecter efficacement les discriminations. Si ces résultats n'excusent pas les dérives personnelles, ils confirment une nécessité de réforme au sein de la Police municipale que la Municipalité entend poursuivre avec détermination.

Rapport de l'étude Kellerhals Carrard – ligne anonyme externe

En octobre 2025, la Municipalité a confirmé la mise en place d'une structure externe pour que les membres du Corps de police puissent parler de manière totalement confidentielle. Les éléments recueillis ont fait l'objet d'un rapport de synthèse basé sur les retours de témoignages émanant majoritairement de membres actuels du Corps de police.

Ce document met en évidence, sur la base de perceptions et de ressentis personnels qui ne constituent pas des faits vérifiés, des signalements relatifs à des messages discriminatoires et à des situations sexistes. Il parle aussi de perceptions de mise à l'écart de personnes ayant des avis divergents, d'inégalités de traitement dans certains processus internes et de difficultés rencontrées dans le recours aux mécanismes de signalement.

La Municipalité prend ces retours avec le sérieux requis. Elle considère que cela renforce les décisions déjà prises pour identifier des axes de réforme et améliorer les dispositifs existants. Elle maintient la structure d'écoute.

Rapport intermédiaire de M. André Duvillard

La Municipalité avait donné à M. Duvillard le mandat d'établir un état des lieux de l'organisation, des processus de travail et de la culture du Corps de police en octobre 2025. Le rapport intermédiaire de M. Duvillard repose notamment sur l'analyse de rapports antérieurs, sur des entretiens menés avec des membres du Corps de police, ainsi que sur des échanges avec des personnes et organisations extérieures à la Ville.

Le rapport met notamment en lumière une organisation fortement marquée par une logique d'urgence, à des défis en matière de reconnaissance des compétences, de formation et de développement des cadres, ainsi que des relations de confiance fragilisées. La nécessité de renforcer les dimensions managériales, sociales et déontologiques de l'action policière est soulignée.

Ce rapport intermédiaire constitue une étape de travail. Il fera l'objet d'un approfondissement au sein du Corps de police, afin de permettre des ajustements et l'élaboration d'une version finale partagée et opérationnelle.

Comme annoncé, la Municipalité entend associer les membres du Corps de police à la définition d'une vision et de valeurs communes, en adéquation avec les attentes de la politique et de la société civile. Cette démarche s'appuie sur la création de groupes internes associant des policières et policiers de différents niveaux hiérarchiques, afin de construire les évolutions de manière participative et de renforcer durablement la gouvernance. Des associations anti-discriminations seront aussi sollicitées, comme annoncé, pour les thématiques les concernant directement.

Trois axes de travail

À ce stade, les trois axes de travail prioritaires identifiés sont l'analyse et la priorisation des missions, la culture institutionnelle et la modification des comportements basée sur une posture déontologique fondée sur des valeurs partagées.

Le processus de réforme sera mené par le Commandant et la déléguée de la Municipalité «Sécurité urbaine et climat de travail 2030», Madame Morella Frutiger, sous la direction de la délégation municipale.

La Municipalité remercie le Corps de police pour son engagement dans cette réforme et tient à réaffirmer sa confiance dans les membres du Corps de police, qui accomplissent quotidiennement leurs missions avec professionnalisme, engagement et sens du service public. Elle est convaincue de l'intérêt que chacune et chacun pourra trouver dans cette réforme.

Annexes:

- Rapport intermédiaire de M. André Duvillard
- Rapport de l'étude Kellerhals Carrard

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01
- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, 079 964 27 39
- Émilie Moeschler, conseillère municipale, direction des Sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00
- Col Olivier Botteron, Commandant Police municipale de Lausanne, 021 315 33 66
- André Duvillard, 079 250 91 62
- Me Nicolas Gillard, Étude Kellerhals Carrard, 058 200 33 00

Lausanne, le 4 février 2026